



Compte rendu du CSA-AP du 21 mai 2026

communiqué national communiqué national communiqué national communiqué national

Ce jeudi 21 mai 2026, à 10h00, s'est tenu le **CSA AP** comportant plusieurs sujets à l'ordre du jour dont :

- * *Décret relatif à l'armement des personnels des ERIS ;*
- * *Projet d'arrêté relatif à la délibération par voie électronique de la commission de l'application des peines ;*
- * *Projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du 23 janvier 2023 listant les établissements pénitentiaires ;*
- * *Projet de migration vers l'applicatif de gestion des temps Chronogestor (« ORIGINE 2.0 ») ;*
- * *Point PRISME*

1 Pour avis : Décret relatif à l'armement des personnels des ERIS.

Le SPS-CEA premier syndicat à avoir demandé **pour tous les ESP** l'armement hors service (courrier au Ministre le 15 avril 2025), **ne peut se satisfaire d'un décret aussi restrictif**. En effet celui-ci donne **autorisation de porter et détenir une arme aux seules équipes régionales d'intervention et de sécurité de l'administration pénitentiaire (ERIS) et pas à l'ensemble des ESP (Equipes de Sécurité Pénitentiaires)**.

Face à la volonté partagée de plusieurs organisations syndicales d'obtenir un texte plus complet, intégrant l'ensemble des ESP et pas seulement les ERIS pour le port d'arme hors service, la Direction Générale de l'administration pénitentiaire a reporté ce point à l'ordre du jour au CSA-AP du mois de juin afin de présenter une nouvelle mouture.

2 Pour avis : Projet d'arrêté relatif à la délibération par voie électronique de la commission de l'application des peines.

Il s'agissait de l'examen des modalités techniques et juridiques pour permettre les votes dématérialisés au sein de ces commissions.

VOTES : ABSTENTION : UFAP, FO, SPS / CONTRE : CGT

3 Pour avis : Projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du 23 janvier 2023 listant les établissements.

Ce projet vise à modifier la classification officielle concernant les établissements de Alençon-Condé-sur-Sarthes et la SAS de Ducos. Vote unanime favorable.

4 Pour information : Projet de migration vers l'applicatif de gestion des temps Chronogestor (« ORIGINE 2.0 »).

Il s'agit d'effectuer un point de situation sur le calendrier de déploiement et la sécurisation technique de l'outil face aux risques d'impact sur la paie et les heures supplémentaires des agents.

Le SPS-CEA restera particulièrement vigilant quant aux conséquences éventuelles sur la paie, les heures supplémentaires et la fiabilité des compteurs horaires des personnels.

5 Pour information : Point PRISME

Présentation de l'état d'avancement du déploiement du nouvel applicatif métier destiné aux SPIP et à l'application des peines.

Le 25 mai 2026